COMMUNIQUE DE PRESSE
Janvier 2024

Création du congé de naissance :
La CSF dénonce la réduction de la durée du congé parental !

Le 16 Janvier 2024, le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé la création d'un congé de naissance, remplaçant le congé parental actuel. Ce nouveau congé devrait être mieux rémunéré, mais aussi plus court.

Actuellement, le congé parental, utilisé après le congé maternité ou paternité, est d'une durée d'un an, renouvelable deux fois. Celui-ci permet aux parents qui le souhaitent de réduire ou cesser leur activité professionnelle après la naissance d'un enfant.

La CSF dénonce la réduction de 3 ans maximum à 6 mois du congé parental, contraignante et insuffisante pour les familles.

Cette réduction ne s'attaque pas aux problèmes fondamentaux liés à l'enfance et aux choix des modes de garde :

- Les parents rencontrent toujours autant de difficultés pour avoir recours à un mode de garde qui a un coût conséquent. **Selon** l'enquête menée par l'Observatoire des familles de l'Unaf **en 2022, 38% des parents de jeunes enfants ne travaillant pas à plein temps le font d'abord parce qu'ils voulaient éviter des frais de garde trop chers.**
- La liberté de choix des parents est remise en question alors qu'elle devrait être soutenue dans l'intérêt de l'enfant. Rappelons que ce sont eux, les premiers éducateurs.
- Différentes études, dont le rapport des 1000 premiers jours de l'enfant, témoignent du bénéfice pour le bébé de la présence régulière des deux parents. Le gouvernement ne prend pas en compte les recommandations d'une commission d'experts qui l'a créé.

C'est pourquoi, La CSF demande :

- **Un congé parental mieux rémunéré qui réponde au maintien du niveau de vie de la famille avant la naissance.**
- **Des modes de garde de qualité et accessibles financièrement et géographiquement à toutes les familles.**
- **Une amélioration significative du soutien à la parentalité et à l'accompagnement des familles dans leurs choix parentaux.**

Retrouvez ce communiqué de presse sur notre site web : https://www.lacsf41.org/

La Confédération Syndicale des Familles
Bureau - 17 rue Roland Garros 41000 BLOIS
Pour nous joindre :
Présence au bureau du mardi au vendredi de 8h à 12h
Par courrier à adresser : au 17 rue Roland Garros 41 000 Blois
Par mail : udcsf41@la-csf.org
Par téléphone : 09 86 54 35 45 ou ***par portable*** : 06 61 56 42 86
Permanence tous les lundis en période scolaire de 9h30 à 12h : Espace Mirabeau à Blois